

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 27 septembre 2010**

~~~~~  
**BUDGET PRINCIPAL 2010  
DECISION MODIFICATIVE N°4**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 septembre 2010, à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, FLORES Monique suppléante de Jean-Claude MARC, Richard ALEGRE suppléant de Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET suppléante de Anne-Marie DEJEAN, René GOMEZ, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyril CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Martine BONNET, Bernard DOUYSET, Franck DELPLACE suppléant de Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Philippe MACHETEL suppléant de Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC

Absent ou excusé : Jean-Claude MARC, André SIDERIS, Daniel REQUIRAND, Jean-Pierre PECHIN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Hélène BARRAL excusée, Robert SIEGEL excusé, Anne-Marie DEJEAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu le budget principal voté en 2010,

Vu que les crédits prévus au budget principal 2010 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 011 et 012 de la section de fonctionnement, et des chapitres 041, 205, 1049, 1063 et 4581 de la section d'investissement ,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
Sur le rapport du Président,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DECIDE**

*à la majorité des suffrages exprimés et deux contres*

- **De voter** la décision modificative n°4 d'un montant de 150 950€ au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 1 918 750€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2010

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
012-6417 « Rémunération apprentis » - ADM (dépenses)	125 000,00€	
012-6411 « Rémunération titulaires » - SI (dépenses)		28 000,00€
012-64118 « Primes » - SOM (dépenses)		12 000,00€
012-6451 « Cotisations URSSAF » - SOM (dépenses)		15 000,00€
012-6455 « Assurance personnel » - ADM (dépenses)		25 000,00€
012-64131 « Rémunération contractuels » - SOM (dépenses)		45 000,00€
012-6411 « Rémunération titulaires » - SOM (dépenses)		10 000,00€
70-70841 « Mise à disposition de personnel pour les BA » - SOM (recettes)		10 000,00€
011-6251 « Voyages et déplacements » - PEJ (dépenses)	800,00€	
011-6182 « Documentations » - PEJ (dépenses)	200,00€	
011-60622 « Carburants » - PEJ (dépenses)		200,00€
011-6064 « Fournitures administratives » - PEJ (dépenses)		200,00€
011-616 « Primes assurances » - PEJ (dépenses)		200,00€
011-6262 « Frais de télécommunication » - PEJ (dépenses)		400,00€
012-64131 « Rémunération contractuels » - PEJ (dépenses)	5 150,00€	
011-60622 « Carburants » - RAMI (dépenses)		200,00€
011-60623 « Alimentation » - RAMI (dépenses)		250,00€
011-60632 « Petit matériel » - RAMI		400,00€

(dépenses)		
011-6064 « Fournitures bureau » - RAMI (dépenses)		200,00€
011-6067 « Matériel divers » - RAMI (dépenses)		300,00€
011-6068 « Produits pharmaceutiques » - RAMI (dépenses)		100,00€
011-611 « Prestation de services » - RAMI (dépenses)		600,00€
011-6135 « Location de matériel » - RAMI (dépenses)		150,00€
011-61558 « Entretien et réparations » - RAMI (dépenses)		400,00€
011-6156 « Maintenance » - RAMI (dépenses)		200,00€
011-616 « Primes d'assurance » - RAMI (dépenses)		200,00€
011-6182 « Documentation générale et technique » - RAMI (dépenses)		300,00€
011-6247 « Transports collectifs » - RAMI (dépenses)		500,00€
011-6251 « Voyages et déplacements » - RAMI (dépenses)		300,00€
011-6261 « Affranchissements » - RAMI (dépenses)		150,00€
011-6262 « Frais télécommunication » - RAMI (dépenses)		400,00€
011-62878 « Frais de formation » - RAMI (dépenses)		500,00€
012-6336 « Impôts, taxes sur salaires » - PEJ (dépenses)	200,00€	
012-6336 « Impôts, taxes sur salaires » - RAMI (dépenses)		200,00€
012-64111 « Rémunération titulaires » - PEJ (dépenses)	6 000,00€	
012-64111 « Rémunération titulaires » - RAMI (dépenses)		6 000,00€
012-6451 « Cotisations URSSAF » - PEJ	1 200,00€	

(dépenses)		
012-6451 « Cotisations URSSAF » - RAMI (dépenses)		1 200,00€
012-64111 « Rémunération titulaires » - PEJ (dépenses)	100,00€	
012-64131 « Rémunération contractuels » - PEJ (dépenses)	900,00€	
012-6454 « Cotisations Assedic » - PEJ (dépenses)	1 400,00€	
012-6453 « Cotisations retraites » - RAMI (dépenses)		2 300,00€
012-64832 « Fond de compensation CPA » - RAMI (dépenses)		100,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
21-2182 « Matériel de transport » - ADM (dépenses)	15 000,00€	
20-205 « Concessions, droits... » - SI (dépenses)		15 000,00€
041-2312 « Travaux en cours » - ADM (dépenses)		753 850,00€
041-2313 « Travaux en cours » - ADM (dépenses)		988 400,00€
041-2031 « Frais d'études » - ADM (recettes)		1 719 950,00€
041-2033 « Frais insertion » - ADM (recettes)		22 300,00€
1049-2312 « Travaux en cours » - ENV (dépenses)		10 000,00€
10222 « FCTVA » - ENV (recettes)		1 500,00€
1049-1641 « Emprunts » - ENV (recettes)		8 500,00€
4581-458118 « Travaux aménagement place du Griffon au Pouget » - AE (dépenses)		500,00€
4582-458218 « Travaux aménagement place du Griffon au Pouget » - AE (recettes)		500,00€
4581-458122 « Travaux restauration		50 000,00€

pont du Diable » - OGS (dépenses)		
4582-458222 « Travaux restauration pont du Diable » - OGS (recettes)		50 000,00€
1063-2313 « Travaux en cours » - PEJ (dépenses)		66 000,00€
1063-2182 « Matériel de transport » - PEJ (dépenses)		15 000,00€
1063-2188 « Equipements divers » - PEJ (dépenses)		20 000,00€
1063-10222 « FCTVA » - EPE (recettes)		15 000,00€
1063-1641 « Emprunts » - EPE (recettes)		86 000,00€

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 334 le  
Publication le  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

<b>RAPPORT 2.1</b> <i>Rapporteur : Michel SAINTPIERRE</i>	<b>FINANCES</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL 2010</b>	
<b>DECISION MODIFICATIVE N°4</b>	

Les crédits prévus au budget principal 2010 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 011 et 012 de la section de fonctionnement, et des chapitres 041, 205, 1049, 1063 et 4581 de la section d'investissement ; il est donc nécessaire de procéder à des augmentations et virements de crédits :

### **SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

- **Chapitre 012** « Charges de personnel » : il est proposé de procéder à un virement de crédits de 125 000€ de l'article 6417 aux articles 6411 (pour 28 000€ sur le service Systèmes d'Information), 64118 (pour 12 000€ sur le SOM), 6451 (pour 15 000€ sur le SOM), 6455 (pour 25 000€ sur le service Administration générale) et 64131 (pour 45 000€ sur le SOM) afin de réajuster ces articles de dépenses (crédits supplémentaires pour les vacataires et contractuels du SOM, poste non budgété par erreur au service SI en 2010, complément payé sur l'assurance charges de personnel 2009) ; par ailleurs il est proposé aussi de procéder à une augmentation de crédits de 10 000€ sur l'article 6411 du chapitre 64 du SOM et sur l'article 70841 du chapitre 70 du SOM pour prendre en compte l'imputation et le reversement du salaire et charges de l'agent chargé du SPANC du budget principal au budget annexe SPANC
- **Chapitre 011** « Charges à caractère général » : il est proposé de procéder à des virements de crédits au sein du service PEJ (Petite Enfance Jeunesse) à l'intérieur des chapitres 011 et 012 suite à la mise en place du service de coordination Petite Enfance Jeunesse et du Relais d'Assistance Maternelle (RAM 1) au 01/09/2010 ; un montant de 800€ sur les 1 000€ budgété sur l'article 6251 du chapitre 011 du service PEJ (Coordination service Petite Enfance Jeunesse) est ventilé sur les articles 60622, 6064, 616 et 6262 de ce service, ainsi qu'un montant de 200€ viré de l'article 6182 au sein du même service ; une partie du montant budgété au chapitre 012 du service PEJ est viré aux chapitres 011 et 012 d'un nouveau service (RAM 1) pour un montant total de 14 950€, ce nouveau service est créé pour regrouper toutes les dépenses de fonctionnement liées au fonctionnement du Relais d'Assistance Maternelle entre le 01/09/2010 et le 31/12/2010, à savoir 5 150€ de charges à caractère générale réparties sur plusieurs articles et 9 800€ de charges de personnel concernant l'agent recruté en septembre pour l'animation du RAM 1
- **Chapitre 205** « Concessions, droits... » : il est proposé de procéder à un virement de crédit de 15 000€ de l'article 2182 du chapitre 21 à l'article 205 du chapitre 20 pour prendre en charge le coût plus élevé que prévu du logiciel de Gestion des Actes Administratifs (budget prévu 20 000€ TTC et coût du logiciel choisi 34 530€ TTC)
- **Chapitre 041** « Opérations d'ordre à l'intérieur de la section » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 753 850€ sur l'article 2312 et de 988 400€ sur l'article 2313 **du chapitre 041 (dépenses)** ainsi qu'une augmentation de crédits de 1 719 950€ sur l'article 2031 et de 22 300€ sur l'article 2033 **du chapitre 041 (recettes)** ; ces augmentations de crédits visent à prendre en compte des opérations d'ordre concernant des écritures de régularisation de l'inventaire de la communauté de communes (intégration des dépenses d'études, de maîtrise d'œuvre et d'annonces légales liées aux opérations d'investissement en cours au sein du chapitre 23, dépenses de travaux en cours)
- **Chapitre 1049** « Travaux petit patrimoine bâti Tranche 2 » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit de 10 000€ sur l'article 2312 afin d'augmenter le budget initialement prévu pour cette opération suite à des dépenses complémentaires sur cette opération (avenants au marché de travaux)

- **Chapitre 4581 article « 458118 » « Travaux place du Griffon et Grand Rue St Catherine au Pouget »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit de 500€ afin d'ajuster les crédits de cette opération suite au règlement du DGD de maîtrise d'œuvre de ce marché (actualisation des prix appliquée sur le DGD)
- **Chapitre 4581 article « 458122 » « Travaux de restauration du pont du Diable »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit de 50 000€ afin d'ajuster les crédits de cette opération suite aux avenants n°1 et 2 du marché de travaux qui ont été réalisés
- **Création d'un nouveau chapitre opération n°1063 « Mise en place RAM 1 »** : il est proposé de procéder à la création d'une nouvelle opération d'investissement pour un montant total de nouveaux crédits de 101 000€ (soit 66 000€ sur l'article 2313 pour l'aménagement des locaux, 15 000€ sur l'article 2182 pour l'achat du véhicule de service et 20 000€ sur l'article 2188 pour les équipements des locaux) afin de financer la mise en place du Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire de la communauté de communes ; pour information il reste 91 000€ en réserves sur l'article 2182 du chapitre 21 suite à la DM n°2 et au virement au compte 205 décrit précédemment

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédit suivants à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
012-6417 « Rémunération apprentis » - ADM (dépenses)	125 000,00€	
012-6411 « Rémunération titulaires » - SI (dépenses)		28 000,00€
012-64118 « Primes » - SOM (dépenses)		12 000,00€
012-6451 « Cotisations URSSAF » - SOM (dépenses)		15 000,00€
012-6455 « Assurance personnel » - ADM (dépenses)		25 000,00€
012-64131 « Rémunération contractuels » - SOM (dépenses)		45 000,00€
012-6411 « Rémunération titulaires » - SOM (dépenses)		10 000,00€
70-70841 « Mise à disposition de personnel pour les BA » - SOM (recettes)		10 000,00€
011-6251 « Voyages et déplacements » - PEJ (dépenses)	800,00€	
011-6182 « Documentations » - PEJ (dépenses)	200,00€	
011-60622 « Carburants » - PEJ (dépenses)		200,00€

011-6064 « Fournitures administratives » - PEJ (dépenses)		200,00€
011-616 « Primes assurances » - PEJ (dépenses)		200,00€
011-6262 « Frais de télécommunication » - PEJ (dépenses)		400,00€
012-64131 « Rémunération contractuels » - PEJ (dépenses)	5 150,00€	
011-60622 « Carburants » - RAMI (dépenses)		200,00€
011-60623 « Alimentation » - RAMI (dépenses)		250,00€
011-60632 « Petit matériel » - RAMI (dépenses)		400,00€
011-6064 « Fournitures bureau » - RAMI (dépenses)		200,00€
011-6067 « Matériel divers » - RAMI (dépenses)		300,00€
011-6068 « Produits pharmaceutiques » - RAMI (dépenses)		100,00€
011-611 « Prestation de services » - RAMI (dépenses)		600,00€
011-6135 « Location de matériel » - RAMI (dépenses)		150,00€
011-61558 « Entretien et réparations » - RAMI (dépenses)		400,00€
011-6156 « Maintenance » - RAMI (dépenses)		200,00€
011-616 « Primes d'assurance » - RAMI (dépenses)		200,00€
011-6182 « Documentation générale et technique » - RAMI (dépenses)		300,00€
011-6247 « Transports collectifs » - RAMI (dépenses)		500,00€
011-6251 « Voyages et déplacements » - RAMI (dépenses)		300,00€
011-6261 « Affranchissements » - RAMI (dépenses)		150,00€

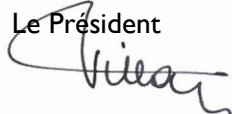


011-6262 « Frais télécommunication » - RAMI (dépenses)		400,00€
011-62878 « Frais de formation » - RAMI (dépenses)		500,00€
012-6336 « Impôts, taxes sur salaires » - PEJ (dépenses)	200,00€	
012-6336 « Impôts, taxes sur salaires » - RAMI (dépenses)		200,00€
012-64111 « Rémunération titulaires » - PEJ (dépenses)	6 000,00€	
012-64111 « Rémunération titulaires » - RAMI (dépenses)		6 000,00€
012-6451 « Cotisations URSSAF » - PEJ (dépenses)	1 200,00€	
012-6451 « Cotisations URSSAF » - RAMI (dépenses)		1 200,00€
012-64111 « Rémunération titulaires » - PEJ (dépenses)	100,00€	
012-64131 « Rémunération contractuels » - PEJ (dépenses)	900,00€	
012-6454 « Cotisations Assedic » - PEJ (dépenses)	1 400,00€	
012-6453 « Cotisations retraites » - RAMI (dépenses)		2 300,00€
012-64832 « Fond de compensation CPA » - RAMI (dépenses)		100,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
21-2182 « Matériel de transport » - ADM (dépenses)	15 000,00€	
20-205 « Concessions, droits... » - SI (dépenses)		15 000,00€
041-2312 « Travaux en cours » - ADM (dépenses)		753 850,00€
041-2313 « Travaux en cours » - ADM (dépenses)		988 400,00€
041-2031 « Frais d'études » - ADM (recettes)		1 719 950,00€

041-2033 « Frais insertion » - ADM (recettes)		22 300,00€
1049-2312 « Travaux en cours » - ENV (dépenses)		10 000,00€
10222 « FCTVA » - ENV (recettes)		1 500,00€
1049-1641 « Emprunts » - ENV (recettes)		8 500,00€
4581-458118 « Travaux aménagement place du Griffon au Pouget » - AE (dépenses)		500,00€
4582-458218 « Travaux aménagement place du Griffon au Pouget » - AE (recettes)		500,00€
4581-458122 « Travaux restauration pont du Diable » - OGS (dépenses)		50 000,00€
4582-458222 « Travaux restauration pont du Diable » - OGS (recettes)		50 000,00€
1063-2313 « Travaux en cours » - PEJ (dépenses)		66 000,00€
1063-2182 « Matériel de transport » - PEJ (dépenses)		15 000,00€
1063-2188 « Equipements divers » - PEJ (dépenses)		20 000,00€
1063-10222 « FCTVA » - EPE (recettes)		15 000,00€
1063-1641 « Emprunts » - EPE (recettes)		86 000,00€

Je propose donc à l'assemblée :

- **De voter** la décision modificative n°4 d'un montant de 150 950€ au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 1 918 750€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2010

Le Président  
  
Louis VILLARET